

# LA SEGPA DU COLLEGE MOLIERE

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté permet à des jeunes en difficulté scolaire grave et persistante de bénéficier d'une scolarisation dans leur collège avec leurs pairs. La Segpa permet à travers ses plateaux techniques aux jeunes accueillis de trouver leur voie professionnelle à l'issue des quatre années de formation.

Prétendre à la taxe d'apprentissage est pour nous une garantie d'offrir une réussite pour tous à travers les différents projets proposés.

*Atteindre cet objectif nécessite des investissements constants et pour les financer, la taxe d'apprentissage est, pour nous, une ressource fondamentale.*



## LE MOT DE LA DIRECTION

La Segpa du collège Molière accueille jusqu'à 64 jeunes âgés de 11 à 16 ans, Les enseignants de la Segpa travaillent en pédagogie de projet. En versant 13% de votre taxe d'apprentissage au collège Molière, vous permettez d'acheter pour nos élèves, du matériel et des matières premières nécessaires à nos ateliers, mais aussi d'organiser des sorties culturelles et des rencontres avec des professionnels,  
Nous vous remercions d'avance de votre participation,

*La Direction*

## COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

13%

DÈ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EST À VERSER DIRECTEMENT À L'ÉTABLISSEMENT DE VOTRE CHOIX. ADRESSEZ VOTRE VERSEMENT AVANT LE 31 MAI 2022 AU COLLÈGE MOLIERE, HABILITÉ À PERCEVOIR LA CONTRIBUTION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE. **N°UAI : 0941348E**

## NOS FORMATIONS

Section d'Enseignement Général  
et Professionnel Adapté

Les deux champs professionnels :

- HAS : Hygiène-Alimentation-Services
- HABITAT :



## Collège Molière



Le Collège Molière est un établissement habilité à percevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage.

Merci d'avoir choisi de verser votre taxe d'apprentissage au **Collège Molière**

128 rue Aristide Briand  
94430 Chennevières sur Marne

Téléphone : 01 45 94 40 40

Courriel : [ce.0941348e@ac-creteil.fr](mailto:ce.0941348e@ac-creteil.fr)

## BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE 2022 (13%)

Raison sociale :  
Nom du responsable :  
Siret :  
Adresse :  
Téléphone :  
E-mail :

Déclare verser la somme de : €

en paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2022 en application de l'article L.6241-4 du code du travail, à :

**COLLEGE MOLIERE**  
Numéro UAI : 0941348e

Payé le :

- Par chèque à l'ordre de :  
**COLLEGE Molière**  
**128 rue Aristide Briand**  
**94430 Chennevières sur Marne**
- Par virement bancaire

Titulaire du compte			
COLLEGE MOLIERE			
AGENT COMPTABLE LYCEE CONDORCET			
Domiciliation TPCRETEIL			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10071	94000	00001001140	41
IBAN : FR76 1007 1940 0000 0010 0114 041			
BIC : TRPUFRP1			

Fait à :

Le :

Signature et cachet :

A réception du règlement, un reçu vous sera envoyé aux coordonnées transmises ci-dessus.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :  
Elyse VITTET, directrice adjointe chargée de la SEGPA  
01 45 94 40 40

[elyse.mallon-vittet@ac-creteil.fr](mailto:elyse.mallon-vittet@ac-creteil.fr)

